

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. – Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.73 - Quartier Les Guignardières : convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique

Il est indiqué au conseil municipal que dans le quartier des Guignardières, il est nécessaire d'autoriser une servitude au profit d'ENEDIS pour la réalisation d'un poste de transformation électrique.

Il est précisé au conseil municipal que le poste sera implanté sur la parcelle cadastrée AR n° 104, d'une superficie totale de 1 003 m².

Le poste de transformation et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique occuperont une surface de 25 m².

Le conseil municipal est informé que pour l'occupation des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique au propriétaire qui accepte, et par comptabilité du notaire, une indemnité unique et forfaitaire de zéros euros (0 €).

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec ENEDIS pour la mise à disposition d'un terrain par la commune pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique,

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le **10 OCT. 2023** S'LO

ID : 085-218502847-20231005-DEL2023_73-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document qui s'y affèrent.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

